



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional de la Réunion
Mme Nassimah DINDAR	Présidente du Conseil Départemental de la Réunion
M. Michel FONTAINE	Sénateur-Maire de Saint Pierre
M. Michel VERGOZ	Sénateur-Maire de Sainte Rose
M. Thierry ROBERT	Député-Maire de Saint Leu
M. Gilbert ANNETTE	Maire de Saint Denis
M. Marco BOYER	Maire de La Plaine des Palmistes
M. Joseph SINIMALE	Maire de Saint Paul
M. Daniel PAUSE	Maire de Trois Bassins
M. André THIEN-AH-KOON	Maire du Tampon
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Jean Pierre OLLIVIER	Président de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
M. Amir MERALLI BALLOU	Président du Groupe SOGECORE
M. Arzou MAHAMADALY	Directeur Général du Groupe SOGECORE
M. Frédéric FOUCQUE	Président du Groupe Foucque

COMITE D'ORGANISATION

M. André LATCHOUMANE	Président
M. Jean Fred MAUVE - Mme Emmanuelle CANAGUY	Vice-Présidents
Mme Anne Laure VIRAMA - Mme Priscilla DAMOUR	Trésorière / Trésorière Adjointe
Mme Chantal CATONNET - Mme Muriel RAJOEL	Secrétaire / Secrétaire Adjointe

Membres :

M. Bertrand BAETI - M. Loïc BERTILLE - Mme Brigitte SCHARLY - M. Didier CODY – M. Clément DIJOUX
M. Edward DULAC - M. Didier HONORINE - M. Brice IMAZE - M. Enrique JOSEPHINE
M. Jean Diony LAVAL - M. Philippe MAILLOT - Mme Sophie MAUVE - M. Henri Michel PERRINE
M. Mamisoa RAJOEL - M. Olivier RAMDIALE - M. Jean RASORI - M. Laurent TOUNIA - M. Malik UNIA

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Nos Partenaires :
La Région Réunion
Le Groupe SOGECORE
La Municipalité de Saint Denis
La Municipalité de Saint Leu
La Municipalité de Saint Paul

Ainsi que les municipalités des Communes de :

La Plaine des Palmistes - Saint Benoit – Saint-Pierre - Sainte Rose – Le Tampon – Trois Bassins
La Préfecture et les Sous Préfectures de la Réunion
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
La Direction Départementale de la Sécurité Publique
La Direction des Services d'Incendie et de Secours
La Direction Régionale des Routes
La Direction des Infrastructures Départementales
La Direction du Parc National de la Réunion
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
La Presse Ecrite et Audiovisuelle
Le Service Médical de l'Epreuve
L'Association des Radio-Amateurs de la Réunion (ARA)
L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiant au cours de cet événement

Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



PALMARES DE L'ÉPREUVE

1969 : Maurice PAYET – Jean Paul PAYET	SIMCA 1200 S
1971 : Jean Claude CASTELNEAU – Claude HILY	PORSCHE 911
1972 : Jean Pierre NICOLAS – Jean TODT	RENAULT 12 Gordini
1973 : Jean Pierre NICOLAS – Claude ROURE	ALPINE RENAULT 1600
1974 : Maurice LALLEMAND – Alain GUENIN	ALPINE RENAULT 1800
1975 : Jean Pierre BELTOISE – Jean Pierre AUJOULET	ALPINE RENAULT 1800
1976 : Jean RAGNOTTI – Jean Pierre AUJOULET	ALPINE RENAULT 1800
1977 : Hervé KNAPICK – Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1978 : Jean Louis CLARR – Ibrahim BANGUI	OPEL Kadett GT/E
1979 : Tony RICQUEBOURG – Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1980 : Idriss AFFEJEE – Abdoul AFFEJEE	FORD Escort 2000 RS
1981 : Bernard BEGUIN – Philip OZOUX	PORSCHE 911 SC
1982 : Jean RAGNOTTI – Jean Marc ANDRIE	RENAULT 5 Turbo
1983 : Massoum DINDAR – José PEYOU	OPEL Ascona 400
1984 : Jacques THING-LEO – Jean Claude GARANGEAT	RENAULT 5 Turbo
1985 : Dominique de MEYER – Jacques LIONS	RENAULT 5 Turbo
1986 : Jean Pierre BALLETT – Philip OZOUX	PEUGEOT 205 T16
1987 : Dominique de MEYER – Jean Roland GAUD	RENAULT 5 Turbo Maxi
1988 : Tony RICQUEBOURG – Denis ANTOU	PORSCHE 911 SC
1989 : Sabir GANY – Idriss GANY	BMW M3
1990 : Bernard BEGUIN – Philip OZOUX	FORD Sierra Cosworth
1991 : Alain OREILLE – Albert NEYRON	RENAULT Clio 16 S
1992 : Alain OREILLE – Jean Marc ANDRIE	RENAULT Clio 16 S
1993 : Jean RAGNOTTI – Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1994 : Jean RAGNOTTI – Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1995 : Alain OREILLE – Jack BOYERE	RENAULT Clio Maxi
1996 : Didier AURIOL – Jean Marc ANDRIE	TOYOTA Célica
1997 : Jean Claude CHAUSSALET – Jean François COUDERC	PEUGEOT 306 Maxi
1998 : Olivier PAYET – Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
1999 : Olivier PAYET – Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
2000 : Malik UNIA – Gilles STASICA	TOYOTA Célica
2001 : Sébastien LOEB – Daniel ELENA	CITROEN Xsara Kit-Car
2002 : Sabir GANY – Zakaria OMARJEE	PEUGEOT 306 Maxi
2003 : FIA : Pascal ARDOUIN – Christian PARIS	PEUGEOT 206 S16
National : Sébastien LAFUTEUR – David SOULARD	PEUGEOT 106 S16
2004 : FIA : David GRONDIN – Didier BENARD	CITROEN C2 S1600
National : Malik UNIA – Gilles STASICA	FORD Escort Cosworth
2005 : Pascal ARDOUIN – Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2006 : Pascal ARDOUIN – Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2007 : Tony RICQUEBOURG – Christian PAUSE	RENAULT Mégane KC
2008 : Farouk MOULLAN – Abdoul PATEL	FORD Escort Cosworth
2009 : Malik UNIA – Jean Diony LAVAL	PEUGEOT 207 S2000
2010 : Olivier PAYET – Hamza MOGALIA	FIAT Punto S2000
2011 : Olivier PAYET – Hamza MOGALIA	FIAT Punto S2000
2012 : Samuel BELLON – Christophe TONRU	PEUGEOT 207 S2000
2013 : Samuel BELLON – Christophe TONRU	PEUGEOT 207 S2000
2014 : Stéphane SAM-CAW-FREVE – Margaux TEYSSÉDRE	PEUGEOT 206 WRC
2015 : Stéphane SAM-CAW-FREVE – Margaux TEYSSÉDRE	PEUGEOT 206 WRC
2 ^{ème} Johny PICARD – J.François LAW MAN TOO	MITSUBISHI Evo X
3 ^{ème} Anthony BRUNI – Yohan CLAIN	MITSUBISHI Evo X



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



SOMMAIRE

Programme du Rallye	Page 4
1 – ORGANISATION	
1.1 Officiels	Page 5
1.2P Eligibilité	Page 6
1.3P Vérifications	Page 6
2. ASSURANCES	Page 6
3. CONCURRENTS et PILOTES	Page 6
3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions	Page 6
3.2 Equipages	Pages 6/7
3.3 Ordre de Départ	Page 7
4. VOITURES et EQUIPEMENTS	Page 7
4.1 Voitures Autorisées	Page 7
4.2 Pneumatiques	Pages 7/8
4.3 Assistance	Page 8
4.8 Extincteurs	Page 9
5. PUBLICITE	Page 9
6. SITES et INFRASTRUCTURES	Page 9
6.1P Descriptions	Page 9
6.2P Reconnaissances	Page 9
7. DEROULEMENT DU RALLYE	Page 10
7.2 Dispositions Générales relatives aux Contrôles	Page 10
7.3.16 – Nouveau départ après abandon / Rally 2	Page 10
8. RECLAMATIONS - APPELS	Page 10
9. CLASSEMENTS	Page 10
10. PRIX	Page 10
<u>ANNEXES</u>	
1 - ITINERAIRES	Page 11/12/13
2 - NUMEROS et PUBLICITE	Page 14
3 - SIGNALISATION DES CONTROLES	Page 15
4 - SECURITE	Pages 16/17



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Vendredi 1^{er} Juillet 2016

Ouverture des engagements : Lundi 4 Juillet 2016

Clôture des engagements : Lundi 18 Juillet 2016 à 24h00

Parution du Carnet d'Itinéraire (Road-book) : Jeudi 21 Juillet 2016

Dates et heures des sessions de reconnaissances :

Samedi 23 Juillet 2016 de 14h à 20h

Dimanche 24 Juillet 2016 de 14h à 20h

Mardi 26 Juillet 2016 de 14h à 22h

Mercredi 27 Juillet 2016 de 14h à 22h

Séance de Mise au Point : Mercredi 27 Juillet 2016 de 10h à 18h

Vérifications des documents et des voitures : Vendredi 29 Juillet 2016 de 8h00 à 16h30

Lieu : Circuit de La Jamaïque à Saint-Denis

Heure de mise en parc de départ : Vendredi 29 Juillet 2016 de 8h30 à 16h45

Lieu : Circuit de La Jamaïque à Saint-Denis

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 29 Juillet 2016 à 14h30

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 29 Juillet 2016 à 17h00

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Publication des heures et ordre de départ de la 1^{ère} Etape : Vendredi 29 Juillet 2016 à 17h00

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Briefing des pilotes prioritaires : Vendredi 29 Juillet 2016 à 18h45 – Circuit de La Jamaïque

Départ de la 1^{ère} Etape : Vendredi 29 Juillet 2016 à 19h15 - Circuit de La Jamaïque

Arrivée de la 1^{ère} Etape : Vendredi 29 Juillet 2016 à 23h21 - Circuit de La Jamaïque

Publication du classement de la 1^{ère} Etape : Samedi 30 Juillet 2016 à 2h00

Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} Etape : Samedi 30 Juillet 2016 à 2h00

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Départ de la 2^{ème} Etape : Samedi 30 Juillet 2016 à 10h30 - Circuit de La Jamaïque

Arrivée de la 2^{ème} Etape : Samedi 30 Juillet 2016 à 20h13 – Espace « La Ravine » à Saint-Leu

Publication du classement de la 2^{ème} Etape : Dimanche 31 Juillet 2016 à 7h00

Publication des heures et ordre de départ de la 3^{ème} Etape : Dimanche 31 Juillet 2016 à 7h00

Lieu : Espace « La Ravine » à Saint-Leu

Départ de la 3^{ème} Etape : Dimanche 31 Juillet 2016 à 9h00 - Espace « La Ravine » à Saint-Leu

Arrivée de la 3^{ème} Etape : Dimanche 31 Juillet 2016 à 15h01 – Circuit de La Jamaïque

Vérifications finales : Dimanche 31 Juillet 2016 à 15h30

Lieu : Parc Fermé d'Arrivée

Publication des résultats partiels : Dimanche 31 Juillet 2016 à 16h15

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Publication des résultats du Rallye : Dimanche 31 Juillet 2016 à 16h45

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Remise des Prix : Lundi 1^{er} Août 2016 à partir de 18h30

Lieu : Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise les 29, 30 et 31 Juillet 2016 en qualité d'Organisateur Administratif, sous l'égide de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion (LSAR) un Rallye Automobile dénommé :

47^e Tour Auto OPEL – Rallye de la Réunion – Région Réunion

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N°1906-16-03 en date du 26 avril 2016
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° en date du 2016

Comité d'Organisation

Voir page 1

Secrétariat et Permanence du Rallye, Adresse

1, Rue Bertin – BP 539 - 97472 Saint Denis Cedex

Téléphone : 0262 210 432 – 0692 872 560 – **E-mail** : asareunion@orange.fr

Date : A partir du Lundi 4 Juillet 2016 - du Lundi au Vendredi de 17h à 20h

Une permanence pour la remise des Engagements se tiendra pour la Région Sud le Samedi 16 Juillet 2016 de 10h à 18h à St-Pierre. (*lieu à préciser par additif*)

Organisateur technique

Nom : ASA Réunion – représentée par M. Didier CODY - 16, Chemin des Avocats - 97417 La Montagne

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA : M. Bernard DEMEUZOIS - Licence N°1985

Président des Commissaires Sportifs : M. Jean RASORI - Licence N°2320

Commissaires Sportifs : M. Christian ALBANY - Licence N°13792

..... M. Patrick AGATHE - Licence N°19014

Secrétaire : Mlle Chantal CATONNET - Licence N°13782

Directeur de Course : M. Gérard GHIGO - Licence N°1967

Directeurs de Course Adjoins PC Course : Mme Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796

M. Pascal PARIS - Licence N°17498

Directeur de Course «Epreuves Spéciales» : M. Alain ALBANY - Licence N°25187

M. Serge AUTALE - Licence N°13793

M Ilias PANCHBAYA - Licence N°13750

Directeur de Course «Parc fermé-Regroupement-Assistance» : M.Thierry DE BERGE - Licence N°33741

Directeur de Course «Ouverture de Route» : M. Philippe MAILLOT - Licence N°43497

Commissaires Techniques : M. Thierry GARBI (A) - Licence N°16028

..... M. Alain HOAREAU (A) - Licence N°13451

..... M. Daniel MAILLOT (B) - Licence N°13744

..... M. Jean Patrick BEGUE (B) - Licence N°57167

..... M. Djounaid DHALED (C) - Licence N°156199

..... M. Nicol COCHARD (C) - Licence N°13797

Chargés des Relations Concurrents : Mme Béatrice TRICARD - Licence N°25363

..... M. Hervé BESSON - Licence N°15182

Médecin Chef : Dr. François TIXIER - Licence N°219424

Organisateur Technique «Autorité» : M. Didier CODY - Licence N°57607

Contrôle Sécurité : M. Jean Fred MAUVE - Licence N°47367

Voitures Info Sécurité : M. Johny FESSARD - Licence N°43712

..... M. Stéphane LENEPVEU - Licence N°226973

Responsable Parc Fermé – Départs et Arrivées : M. Jean Marc FAUFRON - Licence N°137560

Informatique / Classements : Mme Sylvie LATCHOUMANE - Licence N°168221

..... Mlle Priscilla DAMOUR - Licence N° x



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



1.2.P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé :

47^e Tour Auto OPEL – Rallye de la Réunion – Région Réunion

compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2016 – 2^{ème} Division
- La Coupe de France – Coefficient 4
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

1.3.P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le Vendredi 29 Juillet 2016 de 8h00 à 16h30

Lieu : Circuit de La Jamaïque à Saint-Denis

Les Vérifications Finales seront effectuées le Dimanche 31 Juillet 2016 à 15h15 au Parc Fermé d'Arrivée

En cas de démontages, ceux-ci seront effectués au Garage Joël Technic Auto à Sainte Marie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC Maxi

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé

47^e Tour Auto OPEL – Rallye de la Réunion – Région Réunion

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 18 Juillet 2016 à 24h**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **700 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1400 €**
- Challenge « PROMO » : **595€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.4. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.2.6. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.7. Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par l'organisateur. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Les horaires devront figurer dans le règlement particulier du rallye.



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



3.2.8. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.**

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : 5.1 – Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours
5.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
5.3 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
5.4 – Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5).
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, R1, N2, N2 Série, F212, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Les couvertures chauffantes sont autorisées.

♣ Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.

4.2.1. Définition des pneumatiques en Rallyes régionaux, nationaux, Coupe de France, Championnat de France des Rallyes et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division :

- Pneus de 13" et 14" : Pas de changement

o Pneus à sculptures moulées type FIA sec ou pluie.

♣ Pneus de 15", 16", 17" et 18" :

o Soit les nouveaux pneus FIA-ERC à sculptures moulées, avec un taux d'entaillage de 23% minimum (Liste de pneus FIA désignés en ERC pour le sec et la pluie).

o Soit les anciens pneus type FIA à sculptures moulées, avec un taux d'entaillage de 17% et avec l'obligation d'y retailler au minimum 2 lignes de circonférence sur la bande de roulement. Chaque manufacturier fournira un dessin de préconisation de la position optimum des 2 lignes.

Ces 2 lignes devront avoir :

• Une largeur de 5 mm minimum pour les pneus de 15" et 16"

• Une largeur de 6 mm minimum pour les pneus de 17" et 18"

• Une profondeur identique à celle de la sculpture d'origine

o Soit les pneus pluie à sculptures moulées.

♣ Pneus des GT : Pas de changement

o Pneus à sculptures moulés type FIA Sec ou pluie avec un taux d'entaillage de 23% minimum.



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



- ♣ Pour toutes les dimensions :
 - o Le retailage est libre (dessins préconisés par les manufacturiers).
 - o Le panachage est libre.

A tout moment du rallye, la profondeur des sculptures ne doit pas être inférieure à 1.6 mm, et ce sur au moins $\frac{3}{4}$ de la bande de roulement.

Les pneumatiques équipés de système anti crevaison (ATS ou autres) sont interdits. Toute infraction à cet article sera considérée comme une non-conformité.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur les parcs situés aux endroits suivants :

- 1^{ère} Etape : a/b) Saint Paul – Parking Stade P.J. Bénard
- 2^{ème} Etape : c/d/e) Plaine des Palmistes – Aire Foraine
- 3^{ème} Etape : f/g) Saint Leu – Parking – Espace « La Ravine »

Les Véhicules porteurs d'une plaque « Assistance » délivrée par l'organisation seront autorisés à accéder aux Parcs d'Assistance selon le planning suivant :

- 1^{ère} Etape : a/b) Saint Denis – Parking Stade P.J. Bénard le 29 Juillet 2016 de **17h à 18h30**
- 2^{ème} Etape : c/d/e) Plaine des Palmistes – Aire Foraine le 30 Juillet 2016 de **11h30 à 13h**
- 3^{ème} Etape : f/g) Saint Leu – Parking – Espace « La Ravine » le 31 Juillet 2016 de **7h à 8h**

4.3.2.2P. Zones de Ravitaillement

Des zones de ravitaillement en carburant et pneumatiques **EXCLUSIVEMENT** sont prévues au cours du Rallye (cf. Annexe Itinéraires et Horaires). A l'intérieur de ces zones, aucune **autre** intervention ne pourra être effectuée sur la voiture par une personne autre qu'un membre de l'équipage.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'Organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être racheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés avant le départ de l'ES. Une interdiction de prendre le départ pourra être prononcée par le Directeur de Course en cas de non-respect de cet article.

ARTICLE 5. PUBLICITE

5.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par la réglementation FFSA
- soit en conformité avec l'article 4.1.1. du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

La publicité collective obligatoire est sur les :

Panneaux de Portières D et G : **(sera précisé par additif)**

Emplacement Plaque Avant : **(sera précisé par additif)**



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



La publicité facultative est :

Sur 2 Bandeaux de 10 cm (hauteur) par 25 cm (longueur) à apposer sur chaque coté de la partie supérieure du Pare-Brise, sera la suivante :

Coté Droit : **(sera précisé par additif)**

Coté Gauche : **(sera précisé par additif)**

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé **47^{ème} Tour Auto OPEL – Rallye de la Réunion – Région Réunion** représente un parcours de 522,45 km.

Il est divisé en 3 étapes et 7 sections.

Il comporte 16 épreuves spéciales d'une longueur totale de 167,00 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : Bellemène : 10,00 km

ES 2 : Vue Belle : 9,70 km

ES 3 : Les Radiers : 17,65 km

ES 4 – 6 – 8 : Les Arums : 6,45 km

ES 5 – 7 – 9 : Frémicourt : 5,40 km

ES 10 : Notre Dame de la Paix : 24,50 km

ES 11 et 14 : Montée Panon: 9,65 km

ES 12 et 15 : Les Trois Bassins : 13,25 km

ES 13 et 16 : Camélias: 11,90 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu selon le planning suivant :

Samedi 23 Juillet 2016 de 14h à 20h et Mardi 26 Juillet 2016 de 14h à 22h

ES 3 : Les Radiers

ES 4 – 6 – 8 : Les Arums

ES 5 – 7 – 9 : Frémicourt

ES 10 : Notre Dame de la Paix (**jusqu'à 18h maximum**)

Dimanche 24 Juillet 2016 de 14h à 20h et Mercredi 27 Juillet 2016 de 14h à 22h

ES 1 : Bellemène

ES 2 : Vue Belle

ES 11 et 14 : Montée Panon

ES 12 et 15 : Les Trois Bassins

ES 13 et 16 : Camélias

6.2.8P. Séance de Mise au Point

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le mercredi 27 Juillet 2016 de 10h à 18h. Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture. Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Eventuellement après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essai, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien nominativement désigné.

Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des routes nationales, départementales ou communales du Département, même avec l'accord d'une collectivité ou municipalité, à compter de la parution du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance de mise au point si le nombre de participants inscrits à la date de clôture est inférieur à 20.



47^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion - Région Réunion



ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course Epreuve : Chasuble Rouge (Inscription Devant et Derrière)
- Commissaire de Route : Chasuble Orange (Inscription Devant et Derrière)
- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée (Inscription Devant et Derrière)
- Chargé des Relations Avec les Concurrents : Chasuble Rouge (avec Inscription)
- Radio : Chasuble Jaune marquée Bleu pour Radio (Inscription Devant et Derrière)
- Médecin : Chasuble Blanc (Inscription Devant et Derrière)

- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée
- Commissaire Technique : Chasuble Noire (Inscription Devant et Derrière)
- Média : Chasuble Verte (Inscription Devant et Derrière)

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} division ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

▪ **Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante;**

▪ **Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s).

Une pénalité de DIX heures sera appliquée.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix se déroulera le Lundi 1^{er} août 2016 à partir de 18h30 à l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis.

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux 3 premiers équipages de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Tous les Prix et Coupes sont cumulables.

Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.